

DEC111206DR06

*Délégation de signature consenUe à Madame Corinne Leyval, Directrice de l'unité mixte de recherche n' 7137 intitulée «Laboratoire des Interactions Microorganismes • Minéraux • Matière Organique dans tes sols» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n' 2005-649 du 6 juin 2005 modriée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n'82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n' 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n' 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;

Vu la décision n'040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n' 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;

Vu la décision n' 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n' DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010;

Vu la décision n'DEC08AOt2DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, de l'unité mixte de recherche n'7137, intitulée «Laboratoire des Interactions Microorganismes - Minéraux - Matière Organique dans les sols "• dont la directrice est Madame Corinne Leyval ;

Décide

Article 1 "

Délégation est donnée à Madame Corinne Leyval, directrice de l'unité mixte de recherche n° 7137, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne Leyval, délégation de signature est donnée aux tins mentionnées à l'article 1" à Madame Anne-Florence Remy, gestionnaire, technicienne de classe exceptionnelle CNRS.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 19 mai 2011

Philippe Piéri

Corinne Levyal

Délégué Régional

Directrice de l'UMR 1137

Anne-Florence Remy

La délégataire